



L'an deux mil vingt et un et le neuf septembre à dix-huit heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué le 02 septembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'Eden en raison du contexte sanitaire actuel lié au COVID 19, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Marie-José MONFRIN, Laurent MARIANELLI, Monique JOANNY, Gwénaél LOUAISEL, Marie-José SCHREIDER, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marylise GEORGEN, Bernard BOUDOIRE, Franck STARON, Christine NALLET, Bijan AZMAYESH, Valérie MOUTTE, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Olivia HILAIRE à partir de la question n°3, Florian MOLLIEUX à partir de la question n°4

Absents excusés : Marc VALERO, Danielle MARROU, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE jusqu'à la question n°2, Florian MOLLIEUX jusqu'à la question n°3

Pouvoirs de : Marc VALERO à Marie-José MONFRIN, Danielle MARROU à Marie-José SCHREIDER, Jean-Claude VASSOUT à Patrick SINTES, Syndie FABRE à Guy HOAREAU

Secrétaire de séance : Marie-José MONFRIN

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

### QUESTION N° 1 – INSTALLATION DE MONSIEUR JEAN-NOËL JAUBERT EN QUALITE DE CONSEILLER MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (20 présents + 4 pouvoirs),

**PREND ACTE** de l'installation dans ses fonctions de Conseiller Municipal de Monsieur Jean-Noël JAUBERT.

**PREND ACTE** de la mise à jour du tableau du Conseil Municipal.

\*\*\*

### QUESTION N° 2 – BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1

Après en avoir délibéré,  
Par 19 voix POUR (15 présents + 4 pouvoirs) et 5 CONTRE (Mmes NALLET, MOUTTE, BERGERET, MM AZMAYESH, RICHAUD)

**Vote** les crédits, au budget principal tels qu'indiqués dans les tableaux ci-dessous.

| Dépenses d'investissement  |  |             | Recettes d'investissement  |  |           |
|----------------------------|--|-------------|----------------------------|--|-----------|
| Chap/Opération/Art         | Libellé  | Montant     | Chap/Opération/Art         | Libellé  | Montant   |
| 10/1068                    | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES / Excédent de fonctionnement capitalisé                            | 9 700,00    |                            |  |           |
| 020                        | Dépenses imprévues   | - 15 800,00 |                            |  |           |
| 57/202                     | PLAN LOCAL D'URBANISME / Frais réalisation documents urbanisme   | 5 600,00    |                            |  |           |
| 105/2111                   | RESERVES FONCIERES / Terrains nus  | 135 000,00  |                            |  |           |
| 105/2112                   | RESERVES FONCIERES / Terrains de voirie  | 15 000,00   |                            |  |           |
| 125/2313                   | NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE / Constructions  | - 93 300,00 |                            |  |           |
| 127/2135                   | HALLES DE LA GARE Maurice BOUGNAS / Installations générales, agencement, aménagements de constructions | 500,00      | 040/28158                  | Op. ordre transfert entre section / Autres installations, matériel et outillage techniques | 56 700,00 |
| 041/2151                   | Opérations patrimoniales / Réseaux de voirie   | 5 400,00    | 041/21532                  | Opérations patrimoniales / Réseaux d'assainissement  | 5 400,00  |
| 041/2152                   | Opérations patrimoniales / Installations de voirie   | 1 200,00    | 041/21531                  | Opérations patrimoniales / Réseaux d'adduction d'eau                                       | 1 200,00  |
| <b>Total</b>               |  | 63 300,00   | <b>Total</b>               |  | 63 300,00 |
| Dépenses de fonctionnement |  |             | Recettes de fonctionnement |  |           |
| Chapitre / article         | Libellé  | Montant     | Chapitre / article         | Libellé  | Montant   |
| 022                        | Dépenses imprévues   | - 56 700,00 |                            |  |           |
| 042/6811                   | Op. ordre transfert entre section / Dotation aux amortissements  | 56 700,00   |                            |  |           |
| <b>Total</b>               |  | 0,00        | <b>Total</b>               |  | 0,00      |

\*\*\*

### QUESTION N° 3 - BUDGET IMMEUBLES DE RAPPORT - DECISION MODIFICATIVE N°1

Après en avoir délibéré,

Par 20 voix POUR (16 présents + 4 pouvoirs) et 5 ABSTENTIONS (Mmes NALLET, MOUTTE, BERGERET, MM AZMAYESH, RICHAUD)

**Vote** les crédits, au budget immeubles de rapport, tels qu'indiqués dans les tableaux ci-dessous.

| Dépenses d'investissement |   |          |
|---------------------------|---|----------|
| Opération/Article         | Libellé   | Montant  |
| 101 / 2132                | Gîte artisanal / Immeubles de rapport   | - 400,00 |
| 10 / 1068                 | Dotations, fonds divers et réserves / Excédents de fonctionnement capitalisés | 400,00   |
| <b>Total</b>              |   | 0,00     |

| Dépenses de fonctionnement |                                 |            |
|----------------------------|---------------------------------|------------|
| Chapitre/Article           | Libellé                         | Montant    |
| 011 / 60632                | Fournitures de petit équipement | 1 000,00   |
| 66 / 66111                 | Intérêts réglés à l'échéance    | - 1 000,00 |
| <b>Total</b>               |                                 | 0,00       |

\*\*\*

### QUESTION N° 4 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET ANNEXE - ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2022

Après en avoir délibéré,

Par 21 voix POUR (17 présents + 4 pouvoirs) et 5 ABSTENTIONS (Mmes NALLET, MOUTTE, BERGERET, MM AZMAYESH, RICHAUD)

**Adopte** la nomenclature budgétaire et comptable M57, pour le Budget principal et le budget annexe « Immeubles de rapport » de la commune de Robion, à compter du 1er janvier 2022.

**Conserve** un vote par nature et par chapitres globalisés avec des chapitres « opération » en section d'investissement à compter du 1er janvier 2022.

**Décide** de fixer les durées d'amortissement applicables aux immobilisations corporelles et incorporelles, conformément à l'annexe jointe.

**Adopte** pour chaque catégorie d'immobilisations l'amortissement au prorata temporis.

**Aménage** la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux, pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500,00 € TT et les subventions d'équipement versées rattachées à ces biens de faible valeur qui seront amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

**Décide** de procéder en une fois à l'apurement du compte 1069 « Reprise 1997 sur l'excédent capitalisé - Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » par le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 9 655,96 € pour le budget Principal et de 380,04 € pour le budget annexe « Immeubles de rapport ». Des crédits seront votés en ce sens sur chacun des budgets.

**Autorise** Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Il en informera le Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

**Approuve** la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique, à compter de l'exercice 2022, entre la commune de Robion et l'Etat et autorise Monsieur le Maire à signer ledit document.

Adopte le règlement budgétaire et financier.

\*\*\*

### **QUESTION N° 5 - LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DE TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES - CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION**

Après en avoir délibéré,

Par 21 voix POUR (17 présents + 4 pouvoirs) et 5 CONTRE (Mmes NALLET, MOUTTE, BERGERET, MM AZMAYESH, RICHAUD)

Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

\*\*\*

### **QUESTION N° 6 - FONDS DE CONCOURS 2021**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (22 présents + 4 pouvoirs),

- **Approuve** les opérations suivantes sachant que le montant total subventionnable est de 364 128 € et que la subvention de LMV pour 2021 est de 124 416 € :

| Désignation des opérations subventionnées par LMV                | Dépense subventionnée HT | Taux en %        | Subvention de LMV 2020 |
|--|--------------------------|------------------|------------------------|
| Fonds de concours d'investissement                               |                          |                  |                        |
| Extension du réseau de vidéo-protection (acquisition de cameras) | 16 348 € HT              | 50 %             | 8 174,00 €             |
| Travaux d'aménagements de voirie                                 | 183 440 € HT             | 30 %             | 55 032,00 €            |
| Fourniture et pose de conteneurs                                 | 12 800 € HT              | 50 %             | 6 400,00 €             |
| Travaux place Jules FERRY  | 104 800 € HT             | 30 %             | 31 440,00 €            |
| Réfection toiture ancien poids public                            | 18 195 € HT              | 50 %             | 9 097,50 €             |
| Installation VMC salle du bassin de l'horloge                    | 8 545 € HT               | 50 %             | 4 272,50 €             |
| <b>SOUS-TOTAL</b>  | <b>344 128 HT</b>        | <b>33,2481 %</b> | <b>114 416,00 €</b>    |
| Fonds de concours de fonctionnement                              |                          |                  |                        |
| Travaux de bâtiments   | 14 500 € HT              | 50 %             | 7 250,00 €             |
| Travaux de voirie  | 5 500 € HT               | 50 %             | 2 750,00 €             |
| <b>SOUS-TOTAL</b>  | <b>20 000 € HT</b>       | <b>50 %</b>      | <b>10 000,00 €</b>     |
| <b>TOTAL</b>   | <b>364 128 € HT</b>      | <b>34,1682 %</b> | <b>124 416,00 €</b>    |

**Sollicite** une dérogation pour le commencement des travaux permettant d'entreprendre l'exécution des programmes précités et pour l'achat de matériels bénéficiant des fonds de concours avant signature de la convention et la réception de l'arrêté attributif de subvention ;

**Sollicite** la possibilité de demander, par avenant, l'ajustement du plan de financement sachant que les coûts mentionnés ci-dessus sont prévisionnels ;

**Autorise** Monsieur le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à effectuer toutes les démarches et à signer la convention fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

\*\*\*

### **QUESTION N° 7 - ADOPTION DU PACTE DE GOUVERNANCE DE LMV AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (22 présents + 4 pouvoirs),

APPROUVE le pacte de gouvernance tel que proposé en annexe ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

\*\*\*

### **QUESTION N° 8 - PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT - APPROBATION**

Après en avoir délibéré,  
Par 21 voix POUR (17 présents + 4 pouvoirs), 2 abstentions (Mme NALLET, M AZMAYESH) et 3 CONTRE (Mmes MOUTTE, BERGERET, M RICHAUD)

**Approuve** le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la commune.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération.

\*\*\*

### **QUESTION N° 9 - ACQUISITION DE TERRAIN - PARCELLE CADASTREE BA 389**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (22 présents + 4 pouvoirs),

DONNE son accord pour l'acquisition, au prix de 66 371.68 € de la parcelle cadastrée section BA 389 représentant une surface totale de 250 m<sup>2</sup>,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette acquisition,

DIT que l'Office Notarial de ROBION SCP Maître Olivier MAY, Maître Mahdjouba BOUKHORS et Maître Laurence ROCHETTE représentera la commune dans ce dossier, et que l'ensemble des frais, notamment notariés, seront à la charge de la commune.

\*\*\*

### **QUESTION N° 10 - ACQUISITION DE TERRAIN - PARCELLE BI 176**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (22 présents + 4 pouvoirs),

DONNE son accord pour l'acquisition, au prix de 116 000.00 € de la parcelle cadastrée section BI numéro 176 représentant une surface totale de 8 293 m<sup>2</sup>,

AUTORISE Monsieur le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer tout acte relatif à cette acquisition,

DIT que l'Office Notarial de ROBION SCP Maître Olivier MAY, Maître Mahdjouba BOUKHORS et Maître Laurence ROCHETTE représentera la commune dans ce dossier, et que l'ensemble des frais, notamment notariés, seront à la charge de la commune.

\*\*\*

## **QUESTION N° 11 - ACQUISITION DE TERRAIN - PARCELLES AK 152 ET 153**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (22 présents + 4 pouvoirs),

DONNE son accord pour l'acquisition, au prix de 7 392.00 € des parcelles cadastrées section AK numéros 152 et 153 représentant une surface respective de 1 122 m<sup>2</sup> et 3 806 m<sup>2</sup>,

AUTORISE Monsieur le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer tout acte relatif à cette acquisition,

DIT que l'Office Notarial de ROBION SCP Maître Olivier MAY, Maître Mahdjouba BOUKHORS et Maître Laurence ROCHETTE représentera la commune dans ce dossier, et que l'ensemble des frais, notamment notariés, seront à la charge de la commune.

\*\*\*

## **QUESTION N° 12 - DISPOSITIF DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DES AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET DE LA NATURE EN VILLE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (22 présents + 4 pouvoirs),

**Décide** d'engager la commune de ROBION dans la démarche « 20.000 arbres en Vaucluse » initiée par le Conseil Départemental.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de subvention en nature de fourniture de végétaux.  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

\*\*\*

## **QUESTION N° 13 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 – CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS ET DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR D'ENQUETE ET D'UN COORDONNATEUR SUPPLEANT**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (22 présents + 4 pouvoirs),

**Accepte** de créer 10 emplois d'agent recenseur en application de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins temporaires d'activités.

Les agents recenseurs seront payés à raison de :

- 1 euro par feuille de logement remplie,
- 1.5 euros par bulletin individuel rempli.

La collectivité versera un forfait de 25 euros pour les frais de transport.  
Les agents recenseurs recevront 30 euros pour chaque séance de formation.

**Désigne** un agent communal en qualité de coordonnateur d'enquête et un suppléant.

L'agent coordinateur de la commune et son suppléant bénéficieront d'une augmentation de leur régime indemnitaire et notamment de leur Complément Indemnitaire Annuel d'une durée d'un mois.

**Charge** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement et à la désignation des agents recenseurs et de signer les arrêtés.

**Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommées ou désignés sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

\*\*\*

## **QUESTION N° 14 - AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TELETRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS A OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ÉTAT**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (22 présents + 4 pouvoirs),

APPROUVE ledit avenant annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente délibération, tous les documents se rapportant à cette décision et tous les actes administratifs nécessaires à sa mise en œuvre.

\*\*\*

## **QUESTION N° 15 - CREATION DE POSTES ET SUPPRESSION DE POSTES SUITE A INTEGRATION DIRECTE DANS UN CADRE D'EMPLOI**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (22 présents + 4 pouvoirs),

Décide de créer les postes suivants :

Filière médico-sociale : 1 emploi d'ATSEM principal de 2ème classe, à temps complet 35/35°  
Filière médico-sociale : 1 emploi d'ATSEM principal de 2ème classe, à temps complet 31/35°  
Filière médico-sociale : 1 emploi d'ATSEM principal de 2ème classe, à temps complet 31/35°

De supprimer les postes suivants :

- Filière technique : 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet 35/35°
- Filière technique : 1 emploi d'adjoint technique de 2ème classe, à temps complet 31/35°
- Filière technique : 1 emploi d'adjoint technique de 2ème classe, à temps complet 31/35°

D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération des nommés dans les emplois.

\*\*\*

## **QUESTION N° 16 - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (22 présents + 4 pouvoirs),

**Décide** à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi, de la filière technique sur le grade d'adjoint technique, créée par une délibération DE 2019-061 du 26/06/2019 en augmentant le temps de travail de 24 heures à 29 heures. Cette modification représente augmentation de 20.83%.

\*\*\*

**VU par Nous, Maire de ROBION, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.**

**Séance levée à 20 heures 30.**

ROBION, le 10 septembre 2021.  
Le Maire,  
Patrick SINTES.

